

## Procédures d'orientation et d'affectation

Post 3<sup>ème</sup> – 2017-2018

Toute inscription en lycée général, technologique ou bien professionnel public implique que votre enfant soit avant tout **affecté par la direction académique** dans un établissement.

Vous disposez d'une fiche navette sur laquelle vous devez noter les vœux d'orientation de votre enfant

- Lors du conseil de classe du 2<sup>nd</sup> trimestre, un premier avis est donné.
- Vous rencontrerez début avril le professeur principal de votre enfant.
- Le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre émettra un avis définitif.

➤ Les élèves souhaitant s'orienter vers

- 1<sup>ère</sup> CAP
- 2<sup>nd</sup>e Bac pro Education Nationale et Agricole
- 2<sup>nd</sup>e Spécifique Sciences et Technologie de l'Hôtellerie et de la Restauration
- Métiers de la sécurité
- Métiers de l'Aéronautique

Peuvent participer à **une phase de Pré Affectation**. Un dossier sera remis fin mars et devra être retourné au collège au plus tard le 12 avril 2018. Un seul vœu peut être émis.

**Les résultats seront connus le 15 mai 2018**

➤ Les élèves souhaitant s'orienter vers

- 1<sup>ère</sup> CAP
- 2<sup>nd</sup>e Bac Pro
- 2<sup>nd</sup>e Générale et Technologique

Pour les élèves non affectés lors de la phase de pré affectation

Participent à la **phase principale d'affectation** début juin. Un dossier vous sera remis mi-mai à retourner au plus tard début juin.

**Les résultats seront connus le 26 juin 2018.**

- Votre enfant souhaite s'orienter vers l'apprentissage.
  - Son inscription sera définitive que lorsque vous aurez signé un contrat avec un maître d'apprentissage.

Pour s'assurer que votre enfant ne soit pas sans situation en septembre, il devra **obligatoirement** ajouter un vœu d'affectation vers un établissement public

- Votre enfant souhaite s'orienter vers un établissement privé
  - Vous devez prendre contact avec l'établissement

Par mesure de sécurité, nous ajouterons un vœu vers un établissement public.

L'orientation est un moment très important dans la scolarité de votre enfant.

Les conseils donnés par les professeures principales et la psychologue de l'éducation nationale (COP) tiennent compte

- du niveau scolaire de votre enfant.
- de sa capacité à faire face aux difficultés.
- de son implication dans son travail.

Il n'y a pas de bonne ou mauvaise orientation, notre seul intérêt est **la Réussite de votre enfant et son épanouissement bien au-delà de son année de 3ème.**

**Merci de bien vouloir honorer les rendez-vous qui vous  
seront donnés**

